



Voici une lettre ouverte adressée à la société civile, destinée à attirer son attention sur les prochaines élections du Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels (Comité) et à l'exhorter à s'impliquer pour permettre l'élection de membres indépendants ayant de solides compétences dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels. Le mandat de **9 des 18** membres du Comité prendra fin le 31 décembre 2010, les Etats parties seront appelés à désigner de nouveaux candidats pour la reprise du Comité en octobre 2009, et les élections auront lieu en avril 2010. Les membres élus auront un impact sur la qualité et l'efficacité générale de cet organisme. Avec le Protocole Facultatif maintenant en place, la force et la capacité du Comité deviennent encore plus cruciaux.

#### **Pourquoi l'implication des ONG est importante**

Il n'y a pas de condition dans les termes du traité précisant que les Etats parties doivent assurer un processus ouvert et transparent au niveau national pour l'identification de potentiels candidats. Par conséquent, le processus de sélection et de nomination au niveau national est très opaque en termes de qui est sélectionné et pourquoi. Il y a peu d'opportunités pour une participation effective des ONG aux élections, à moins que les ONG essaient d'encourager un meilleur processus.

Il y a des faiblesses supplémentaires dans le système. Bien que les traités internationaux de droits de l'Homme exigent que les membres des organismes du traité soient "indépendants", les Etats parties proposent et élisent trop souvent des individus ayant des postes exécutifs dans leur gouvernement. En outre, certains individus ont un profil ou une expérience limitée dans le domaine des DESC. La composition du Comité est également très déséquilibrée en termes de genre (seulement 3 des 18 membres actuels sont des femmes). En outre, très peu d'Etats parties proposent des candidats, laissant le processus électoral au niveau international presque pas disputé. Les élections, par les Etats parties, d'individus destinés à travailler dans des organismes d'experts internationaux ont lieu à scrutin secret et souvent après un vote concerté, ce qui rend le processus électoral au niveau international non transparent.

De telles pratiques par les Etats parties ont un impact négatif sur la qualité, l'efficacité, la réputation et l'impact généraux du Comité. Etant donné l'importance du Comité, nous considérons qu'il est essentiel de centrer nos efforts aux niveaux national et international pour surmonter ces défauts.

#### **L'élection prochaine des membres du Comité**

Le Comité est composé de 18 experts, qui sont élus pour une période de quatre ans. Les membres peuvent être réélus une fois leur mandat terminé et il n'y a pas de limite quant au nombre de mandats qu'ils peuvent cumuler dans le Comité. Les membres dont le mandat arrive à son terme sont :

- Clément Atanga (Cameroun) élu en 1999
- Virginia Bonoan-Dandan (Philippines) élue en 1990
- Maria Virginia Bras Gomes (Portugal)
- Chandrashekhar Dasgupta (Inde)
- Azzouz Kerdoun (Algérie)
- Yuri Kolosov (Russie) élu en 2002
- Jaime Marchan Romero (Equateur) élu en 1987
- Eibe Riedel (Allemagne)
- Alvaro Tirado Mejia (Colombie) élu en 2002

Plus d'informations sur les membres actuels du Comité disponibles à l'adresse <http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/members.htm>.

Les traités plus récents, tels que le Protocole Facultatif à la Convention contre la Torture et la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ont fixé une limite de deux mandats pour les membres travaillant au sein du Comité.

Les élections auront lieu pour au moins un membre de chacun des groupes régionaux des Nations Unies: Groupe africain, groupe asiatique, groupe d'Europe de l'Est, Groupe des Etats d'Amérique Latine et des Caraïbes (GRULAC), et le Groupe Europe de l'Ouest et autre (WEOG).

L'élection des nouveaux membres du Comité se fait à scrutin secret par les 54 membres de l'ECOSOC. Une liste des membres ECOSOC jusqu'au décembre 2009 est disponible à l'adresse suivante: <http://www.un.org/ecosoc/about/members.shtml>. Les règles régissant la désignation des candidats et l'élection des membres du Comité ont été établies par la Résolution ECOSOC 1985/17, qui peut être consultée à l'adresse suivante: <http://ap.ohchr.org/documents/E/ECOSOC/resolutions/E-RES-1985-17.doc>

Il est à noter que les nationaux des Etats suivants siègent déjà au Comité et que leurs mandats ne s'achèvent qu'en 2012 : **Biélorussie, Chine, Costa Rica, Egypte, France, Jordanie, Ile Maurice, Pays-Bas et Pologne**. Si rien dans la Résolution 1985/17 n'empêche ces Etats parties de proposer un autre candidat, cela n'a jamais été la pratique du Comité d'avoir plus d'un national parmi ses membres.

Calendrier

- **Octobre 2009:** Le processus de nomination débute. Les Etats seront conviés à envoyer les propositions de candidats au Secrétariat du Comité dans les trois mois.
- **Janvier 2010 (date encore à confirmer):** Date limite pour les Etats parties pour nommer les candidats.
- **Avril 2010:** Les élections sont programmées pour avoir lieu.
- **Janvier 2011:** Les membres élus entament leur mandat.

**Ce que les ONG peuvent faire pour promouvoir un Comité DESC fort et indépendant:**

La Coalition des ONG ne cherche pas à **prendre position pour ou contre des individus nommés ou élus pour être membres du Comité. Cependant, nous encourageons les organisations à promouvoir la nomination par les Etats parties et l'élection à l'ECOSOC de membres indépendants et compétents.**

### **Actions recommandées**

Les membres des Etats qui sont parties au PIDESC:

[http://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg\\_no=IV-3&chapter=4&lang=en](http://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-3&chapter=4&lang=en) sont conviés à mener les actions suivantes

**\*Cible:** Ministère des Affaires Etrangères ou toute autre autorité pertinente de niveau ministériel.

**\*Message clé:** Encouragez votre pays à nommer au moins un candidat qualifié, indépendant et compétent (sauf dans les pays où les nationaux siègent déjà dans le Comité ou dans lesquels vous ne croyez pas que le gouvernement actuel de votre pays soutiendra des candidats indépendants et qualifiés) pour l'élection. Plaider en faveur d'un processus ouvert, juste et transparent au niveau national pour l'identification et la sélection de candidats hautement qualifiés et indépendants. En général, essayez de vous engager avec l'Etat et la société civile dans un processus de sélection qui soit ouvert, complet, juste et transparent.

Si votre gouvernement est membre de l'ECOSOC, encouragez-le à voter seulement pour des candidats qui remplissent les critères d'indépendance et d'impartialité et qui sont des experts dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels.

**\*Echéance:** Veuillez agir le plus tôt possible, en n'oubliant pas que la date limite pour les nominations est janvier 2010 (date encore à confirmer).

#### **A) En outre, vous pourriez:**

Demandant une réunion avec des représentants de haut niveau de votre gouvernement et/ou régulièrement poursuivre en ajoutant des contacts dans les Ministères afin d'encourager votre gouvernement à:

- Faire tous les efforts pour identifier et proposer des candidats indépendants et hautement qualifiés.
- Développer des procédures au niveau national pour permettre un processus ouvert, complet, transparent et juste destiné à attirer et sélectionner une équipe paritaire de personnes hautement qualifiées aux diverses expériences pertinentes, qui remplissent les critères pour se présenter aux élections en tant que membre du Comité.
- S'assurer qu'un appel à désignations et candidatures par des experts remplissant les critères est rendu public et annoncé largement à travers le pays et que les organisations de la société civile compétentes dans les domaines couverts par le PIDESC sont impliquées dans toutes les étapes de la procédure.

- Consulter la société civile et réfléchir à la création de mécanismes appropriés dans ce but –dont la mise en place d'un comité de sélection – pour revoir et – si nécessaire – préciser davantage les conditions que les candidats potentiels doivent remplir et procéder aux entretiens des candidats.
- Une fois qu'un candidat a été sélectionné, faire une déclaration détaillée et publique exposant en quoi le candidat désigné remplit les critères du PIDESC mais également toute autre condition technique et objective nécessaire pour accomplir les tâches d'un membre du Comité, efficacement, indépendamment et de façon impartiale.

### **B ) Suggestion pour des actions supplémentaires – autres cibles**

**\*Cibles:** Parlementaires, Institutions nationales de droits de l'Homme, partenaires ONG

**\*Message clé:** Soutenez l'appel de vos organisations au gouvernement comme souligné dans les sections ci-dessus et impliquez-vous.

**\*Echéance:** Avant la date limite des nominations en janvier 2010.

#### **Membres du Parlement**

- Contactez les membres du Parlement et demandez-leur de soulever des questions avec le Gouvernement à propos du processus de sélection des candidats.

#### **Institutions nationales de droits de l'Homme indépendantes**

- Contactez votre institution nationale de droits de l'Homme afin d'obtenir son soutien pour faire pression sur le gouvernement et qu'il mette en place un processus ouvert et transparent.

#### **Campagne publique et sensibilisation du grand public**

- Assurez-vous que vos ONG partenaires sont au courant des prochaines élections. Encouragez-les à réfléchir au rôle qu'elles pourraient jouer dans le processus national et comment elles peuvent également faire pression sur le gouvernement pour mettre en place au niveau national des procédures qui soient ouvertes, publiques et transparentes.
- Soulevez la question des élections avec les journalistes/ médias intéressés par les affaires internationales et les problématiques onusiennes.
- Ecrivez à des organisations professionnelles pertinentes – comme votre conseil de l'ordre des avocats, des associations médicales, des associations de logements sociaux, des associations d'enseignement, des syndicats – dans votre pays (elles ont peut-être des organismes internes spécifiques traitant de questions de droits de l'Homme) en vous inspirant du modèle de lettre au gouvernement et demandez leur d'écrire au gouvernement en leur qualité propre ou de faire une déclaration publique en soutien à un processus ouvert et transparent de sélection des candidats nationaux.

#### **Remarques**

Vos remarques sont très importantes pour nous. Veuillez revenir vers nous pour nous faire savoir:

- Si vous avez été capable de prendre des mesures et si oui, lesquelles.
- La réponse de votre gouvernement.
- Tout intérêt/toutes activités de la part d'ONG partenaires, de parlementaires, ou des médias.

- Des informations à propos des candidats du gouvernement.

Veillez envoyer vos remarques à Suad Elías à l'adresse: [op-coalition@escr-net.org](mailto:op-coalition@escr-net.org) +1 (212) 681 1236  
Ext 26.